

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 12 Mars 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37                  Titulaires Présents : 28                  Suppléants Présents : 1                  Absents : 4                  Pouvoirs : 4                  Votants : 33                  Pour : 33                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 50/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le douze Mars à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 Mars 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.                  Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Suppléants :</b> Anne-Laure GUILLET</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON.                  Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p><b>Absents :</b> Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : FINANCES – budget primitif 2019 – Budget annexe ZAE de Chambarin (Anglefort) de la CCUR**

VU

- le code Général des Collectivités Territoriales
- les délibérations du 12/03/2019
  - N°29/2019 à N°41/2019 approuvant les comptes de gestions 2018
  - N°42/2019 approuvant le compte administratif 2018
  - N°43/2019 fixant l'affectation des résultats de fonctionnement 2018 aux budgets 2019

Le Vice-Président indique que la commission finances s'est réunie à plusieurs reprises et a travaillé sur les projets de budgets.

Il présente le projet du budget primitif (budget annexe ZAE de Chambarin (Anglefort)) 2019 qui prend en compte l'état des restes à réaliser 2018 et les reprises de résultats.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ADOpte** le budget primitif 2019 du **budget annexe ZAE de Chambarin (Anglefort) de la CCUR** qui s'articule comme suit :

- Fonctionnement	- Dépenses	81 100.00 €
	- Recettes	81 100.00 €
- Investissement	- Dépenses	40 550.00 €
	- Recettes	40 550.00€

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*